

Département de la  
Haute-Loire

Arrondissement  
D'YSSINGEAUX

Communauté de  
Communes  
LOIRE SEMENE

BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES « LOIRE SEMENE »  
REUNION DU 23/11/2023  
DECISION N° 20231123\_B\_104

Étaient présents : Emmanuel SALGADO, Roland RIVET,  
Daniel DURIEUX, Patrick Bruno MARCON, Yves BOMPUIS,  
Christine BONNEFOY, Martine GINET

Était excusée représentée : Nathalie JOLIVET : pouvoir à  
Christine BONNEFOY

Étaient excusés : Frédéric GIRODET, Claude VIAL

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10  
alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20230711\_D\_090 du Conseil Communautaire du  
11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire  
au Bureau et au Président,

Commission : Famille, Enfance, Jeunesse et Prévention de la Délinquance  
Objet : Journées de fermeture des structures Enfance-Jeunesse pour l'année 2024

Le Bureau,

N° 20231123\_B\_104

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément à  
la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve les journées de fermeture des structures Enfance-Jeunesse  
communautaires pour l'année 2024 comme suit :

- Crèches :
  - Été du 5 août au 23 août 2024
  - Noël du 26 décembre au 1 janvier inclus (ouvert le lundi 23 et mardi 24 décembre) et (jeudi 2 et 3 janvier)
  - Fermetures pédagogiques :
    - Croq Malice à 13 h : 7/02 – 05/04 -28/06 -2/08 – 02/10
    - Matrus à 13 h : 14/02 – 12/04 -3/07 – 2/08 -04/10
- Les centres de loisirs et Accueil jeunes :
  - 10 mai (jeudi férié ascension, pas d'écoles le vendredi) – 20 mai (lundi de pentecôte) –
  - Du 5 août au 23 août 2024
  - Noël : du 26 au 1 janvier inclus (ouvert 23 et 24 décembre – 2 et 3 janvier)

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
ou Sous-Préfecture  
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 23 novembre 2023

Le Vice-Président,

Emmanuel SALGADO



AR Prefecture

043-244301131-20231123-20231123\_B\_104-AU  
Reçu le 08/12/2023